

Berne, le 25 mai 2025

Lettre ouverte

Responsabilité de la Suisse pour la protection du droit international à Gaza : appel urgent

Chères Conseillères fédérales, chers Conseillers fédéraux,

La situation humanitaire à Gaza est catastrophique et continue de se détériorer.

Le Programme Alimentaire Mondial (WFP) et l'UNICEF signalent une famine croissante. Des centaines de milliers de civils – en particulier des enfants – sont menacés de mort imminente en raison de la malnutrition, des maladies qui se propagent et du manque de soins médicaux. Le blocage systématique de l'aide humanitaire par Israël, la destruction ciblée des infrastructures civiles et le déplacement massif de la population sont en contradiction flagrante avec le droit international humanitaire, notamment les Conventions de Genève et leurs protocoles additionnels. À la suite de l'attaque armée du Hamas contre la population civile israélienne le 7 octobre 2023, laquelle fait l'objet d'une enquête de la Cour pénale internationale (CPI) pour crime contre l'humanité, une escalade dramatique de la violence a conduit à une situation humanitaire catastrophique à Gaza ainsi que dans l'ensemble du Territoire palestinien occupé.

La Cour internationale de justice (CIJ) a confirmé dans ses ordonnances du 26 janvier et du 28 mars 2024 qu'il existe un « risque plausible de génocide » à Gaza et que Israël est tenu de le prévenir. Jusqu'à présent, Israël a complètement ignoré ces mesures de prévention contraignantes.

Des organisations renommées telles que le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Médecins Sans Frontières (MSF), Amnesty International et Human Rights Watch documentent en permanence les violations graves du droit international humanitaire à Gaza. Le CICR qualifie la situation « d'enfer absolu » remettant en question « les fondements de notre humanité ». MSF parle de « nettoyage ethnique » et de Gaza comme une « fosse commune » pour les Palestiniens et les travailleurs humanitaires. Amnesty International a conclu qu'Israël commet un génocide à Gaza.

Les autorités politiques et militaires d'Israël ont récemment annoncé ouvertement l'occupation permanente de la bande de Gaza et le déplacement d'une grande partie de la population palestinienne. Le ministre des Finances, Bezalel Smotrich, a déclaré que Gaza devait être « complètement détruite » et que les Palestiniens devraient émigrer vers des pays tiers. Le ministre des Communications, Shlomo Karhi, a évoqué un « plan de déportation » pour la population palestinienne et a appelé à la réinstallation de colonies juives à Gaza. Le ministre de la Sécurité Nationale, Itamar Ben-Gvir, a qualifié la « migration de centaines de milliers de Gazaouis » de « solution » et a appelé au retour des colons israéliens. Ces déclarations renforcent le soupçon sérieux que le gouvernement israélien commet un génocide contre les Palestiniens, au sens de la Convention des Nations Unies pour la prévention et la répression du crime de génocide.

Des juristes et personnalités israéliennes de renom – dont Omer Bartov, Michael Sfard, Omer Shatz, Amos Goldberg, Raz Segal, Eitay Mack, Zehava Galon, Paolo Bernasconi et Ilan Pappé – ont publiquement déclaré que le gouvernement israélien commet des actes présentant des caractéristiques de génocide et de nettoyage ethnique.

En tant qu'État dépositaire des Conventions de Genève, la Suisse est tenue, conformément à l'article 1, non seulement de respecter ces normes, mais aussi de promouvoir activement leur application par

d'autres États. De plus, l'article I de la Convention sur le génocide oblige expressément la Suisse à prévenir et à punir le génocide.

Au nom du respect des obligations en matière de droit international et des droits humains, nous appelons le Conseil fédéral à prendre immédiatement les mesures suivantes :

1. Engagement diplomatique pour un cessez-le-feu

Conformément à l'article 1 des Conventions de Genève, nous vous demandons de vous engager activement et publiquement en faveur d'un cessez-le-feu immédiat et de la protection de la population civile à Gaza et en Cisjordanie.

2. Accès humanitaire et financement de l'UNRWA

Conformément à l'article 23 de la IVe Convention de Genève, nous vous prions d'œuvrer pour un accès humanitaire sans entrave à Gaza et de rétablir le financement plein et entier de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA).

3. Libération de tous les otages israéliens et des prisonniers politiques palestiniens

Conformément à l'article 34 de la IVe Convention de Genève, la prise d'otages est interdite. Nous vous appelons de plaider pour la libération inconditionnelle de tous les otages civils. Nous appelons également à un engagement ferme pour la libération de tous les prisonniers palestiniens détenus sans accusation, sans procès équitable ou en violation des principes de l'État de droit.

4. Évaluation juridique publique de la situation à Gaza

Conformément à l'article I de la Convention sur le génocide, la Suisse a le devoir de prévenir et de punir un génocide imminent ou en cours. Nous demandons une déclaration officielle du Conseil fédéral sur la plausibilité d'un génocide à Gaza, conformément à la définition de la CIJ, fondée sur la Convention sur le génocide.

5. Coopération avec et soutien aux organes internationaux de poursuite pénale

Conformément au Statut de Rome et à la loi fédérale sur l'entraide internationale en matière pénale (EIMP), la Suisse est tenue de coopérer avec la Cour pénale internationale (CPI). Nous demandons que la Suisse s'engage explicitement à soutenir la CPI dans la poursuite des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et du génocide présumés – indépendamment de la partie responsable – et qu'elle renforce considérablement son soutien financier à la CPI.

6. Suspension des exportations liées à la sécurité

Conformément à l'article 22 de la Loi sur le matériel de guerre, les exportations ne doivent pas avoir lieu s'il existe un risque qu'elles soient utilisées pour commettre de graves violations des droits de l'homme. Nous demandons la suspension de toutes les exportations de matériel de guerre, de biens à double usage et de technologies de surveillance vers Israël tant que des soupçons de crimes contre le droit international persistent.

7. Condamnation des appels au transfert ou à la déportation illégale

Les appels publics au déplacement d'un groupe de population violent le droit international humanitaire et la Charte des Nations Unies. Nous demandons une condamnation claire et explicite des déclarations illégales au regard du droit international faites par des membres du gouvernement israélien.

8. Soutien et renforcement des mesures économiques pour protéger le droit international

La Suisse est tenue, conformément à l'avis consultatif de la CIJ du 19 juillet 2024 déclarant illégale l'occupation israélienne et à sa législation nationale, de prendre des mesures pour garantir le respect du droit international. Le Conseil fédéral doit veiller à ce que la Suisse ne contribue pas,

par le commerce, les investissements ou d'autres relations économiques, au maintien de l'occupation israélienne illégale du Territoire Palestinien, notamment en coordination avec l'UE.

9. Engagement en faveur d'une solution politique fondée sur le droit international

L'objectif déclaré de la politique suisse au Moyen-Orient est une solution à deux États. La Suisse doit œuvrer pour une solution qui respecte les droits humains, lève le blocus de la bande de Gaza, élimine les colonies illégales, respecte le droit au retour et garantit des droits égaux pour les Palestiniens et les Israéliens. Une attention particulière devrait être accordée au démantèlement des structures israéliennes que la CIJ et d'autres organes de l'ONU estiment contraires à l'interdiction de l'apartheid en droit international.

10. Engagement en faveur d'une politique de droit international préventive

Conformément à l'article 1 des Conventions de Genève, la Suisse doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour prévenir les violations du droit international. Nous demandons un examen de l'ensemble de la politique suisse au Moyen-Orient en termes de cohérence avec les droits de l'homme et le droit international, ainsi qu'une reddition de comptes publique sur cette politique.

L'inaction persistante face à des crimes graves et dûment documentés mine profondément la crédibilité de l'ordre juridique international. En gardant le silence, le Conseil fédéral expose également la Suisse au risque de partager une responsabilité juridique internationale pour l'échec de la prévention d'un génocide.

Nous vous remercions de prendre connaissance de cette lettre et attendons une déclaration publique ainsi que des mesures concrètes en accord avec votre responsabilité envers le droit international.

Avec nos salutations préoccupées,

Voix juive pour la démocratie et la justice
en Israël/Palestine (JVJP)

Guy Bolag



Swiss Humanity Initiative
Stephan Stadler



Amnesty International Suisse
Alexandra Karle



Palestine Solidarity Switzerland
Seraina Soldner



Premières organisations signataires :

Voix juive pour la démocratie et la justice en
Israël/Palestine (JVJP)
Swiss Humanity Initiative
Amnesty International Suisse
Palestine Solidarity Switzerland

Premiers signataires privés*:

Lea Hungerbühler, *Avocate*
Dr. Martina Hodel
Prof. Dr. Ghazoul Jaboury
Prof. Dr. Johanna Jacobi
Dr. Rohit Jain

Forum pour les droits humains en Israël/Palestine	Renato Kaiser, <i>Satiriste</i>
medico international suisse	Prof. Dr. Julian Kölbel
Médecins du Monde Suisse	Prof. Georg Kreis
Conseil suisse pour la paix	Dr. Josef Lang, <i>Historien</i>
Ina Autra Senda – Swiss Friends of Combatants	Annina Maria Largo, <i>Co-Directrice générale</i>
For Peace	Prof. Dr. Stefan Leins
Frieda – Organisation féministe pour la paix	Prof. Dr. Nicolas Levrat
Justice et paix en Palestine (GFP)	Prof. Dr. Paola De Martin
Groupe pour une Suisse sans armée	Liliane Maury Pasquier, Présidente
Campax	<i>d'honneur de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe</i>
Association Suisse-Palestine	Prof. Dr. med. Nilufar Mohebbi
Églises réformées de Berne-Jura-Soleure, Focus Monde	Michael Möller, Ancien Directeur général du Bureau des Nations-Unies à Genève
Premiers signataires privés*:	Corinne Momal, Directrice générale
Maria Ackermann, <i>Membre du comité directeur du conseil suisse pour la paix</i>	Stephanie Motz, Avocate
Gülsha Adilji, <i>Animatrice & Autrice</i>	Tarek Naguib
Michal Amir	Pablo Nouvelle, <i>Musicien</i>
Reuven Bar-Ephraim, <i>Rabbin</i>	Maya Ober
Jean Bauer, <i>Médecin</i>	Dr. med. Josiane Pralong, <i>Médecin</i>
Christine Beerli, <i>Ancienne conseillère aux États</i>	Dr. Adina Rom
Shelley Berlowitz, <i>Historienne</i>	Dr. phil. Samuel Rom
Prof. Dr. h.c. Paolo Bernasconi, <i>Avocat</i>	Anna Rossinelli, <i>Musicienne</i>
Prof. Karl Blanchet	Samir, <i>Cinéaste</i>
Dr. Jevgeniy Bluwstein	Ivo Scherrer, Conseiller stratégique
Guy Bollag, <i>JVJP</i>	Prof. Dr. Aline Schlaepfer
Nikki Böhler, <i>Fondatrice</i>	Miriam Victory Spiegel
Oliver Braunschweig, <i>Économiste</i>	Prof. Dr. Ueli Staeger
Prof. em. Dr. Pierre Bühler	Dr. Jenö C. A. Staehelin, Ancien ambassadeur
Micheline Calmy - Rey, <i>Ancienne conseillère Fédérale</i>	Dr. Thomas Steiger
Prof. Vincent Chetail	Seraina Soldner, <i>Co-Directrice générale</i>
Deborah Cohen	Dr. Sabrina Stallone
Sami Daher, <i>Restaurateur</i>	Philip Stolkin, Avocat
Shirine Dajjani, <i>Activiste pour la paix</i>	Lara Stoll, <i>Artiste</i>
Anais Decasper, <i>Comédienne</i>	Prof. Dr. Marcel Tanner
Georg Dillier, <i>Musicien</i>	Prof. Dr. Elizabeth Tilley
Prof. Dr. Monika Dommann	Prof. em. Dr. Margrit Tröhler
Ruth Dreifuss, <i>Ancienne conseillère Fédérale</i>	Marianne Verny, <i>Médecin</i>
Felicia Dutray, <i>Médecin</i>	Andreas Vollenweider, Musicien
Roberto Ecclesia, <i>Artiste</i>	Prof. Roy Wagner
Prof. Dr. Florian Egli	Dr. Christian Walti, <i>Pasteur</i>
Dr. Babak Fargahi	Fanny de Weck, Avocate
Dr. med. Gregory Fretz	Joseph de Weck, Auteur
Thierry Gnahoré, <i>Artiste</i>	Jochi Weil, Activiste pour la paix
Prof. Dr. Gudela Grote	Ruedi Winkler
Amos Hintermann, <i>Islamologue</i>	Anja Zeidler, Entrepreneur
	Dr. iur. Salome Zimmermann, Ancienne juge au Tribunal administratif fédéral
	Ferdinanda Pini Züger

*Tous les signataires de cette lettre agissent en tant que personnes privées.